



MUNICIPALITÉ DE
SAVIÈSE

Tél. 027 396 10 10 - Fax 027 396 10 11
E-mail administration@saviese.ch
CCP 19-978-5
IBAN CH04 0900 0000 1900 0978 5
BIC POFICHBEXX

A V I S - rappel

aux propriétaires, régies immobilières,
gérances
d'immeubles, instituts, maîtres de pensions,
commerçants, loueurs et locataires de
chambres, employeurs et employés

Le mouvement de la population dans notre commune devenant toujours plus important, nous devons veiller, par notre contrôle des habitants et le service de police, à une application stricte des dispositions sur la police des habitants de notre règlement de police et la loi cantonale sur le contrôle de l'habitant.

Au vu de ces dispositions, quiconque loue des appartements, prend des pensionnaires, loue ou sous-loue des chambres, est tenu d'en aviser immédiatement le contrôle des habitants, de lui communiquer les noms des locataires, sous-locataires ou pensionnaires et de l'informer de tout changement d'adresse les concernant.

De même, les chefs de famille doivent porter à la connaissance du contrôle des habitants leurs changements d'adresse personnels ainsi que le départ ou l'arrivée de leurs enfants ou autres membres de la communauté familiale.

Toute personne qui arrive dans la commune avec l'intention d'y séjourner même temporairement ou d'y élire domicile a l'obligation de s'annoncer au contrôle des habitants dans les 14 jours. Les logeurs et les employeurs doivent veiller, sous leur responsabilité, à l'accomplissement de telles obligations par leurs locataires ou leurs employés.

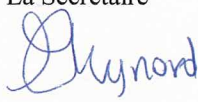
D'avance, nous remercions chacun de la bonne volonté qu'il voudra bien apporter afin de suivre ces directives.

COMMUNE DE SAVIESE

Le Président

La Secrétaire


M. Dubuis


M.-N. Reynard